

« De l'Erdre et Gesvres au Pays des Mille Collines »

Du 13 mai au 20 juin, courez ou marchez pour les enfants du Rwanda

L'association «ENFANTS DU RWANDA », association loi 1901, organise la manifestation « De l'Erdre et Gesvres au Pays de Mille Collines » en remplacement des traditionnelles course sur route « Les Foulées des Côteaux de Gesvres » et marche randonnée « Erdre et Gesvres » du jeudi de l'Ascension.
Cette édition 100 % virtuelle n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire afin de réunir le plus de fonds possible pour financer un projet particulier de l'association.

Art1 L'épreuve

Le but est de courir et marcher, partout en France et même à l'étranger, où on veut, quand on veut entre le 13 mai (jeudi de l'Ascension) et le 20 juin, sur une distance choisie lors de l'inscription.

Date : du 13 mai au 20 juin 2021

Programme: course et marche libres – avec classement si vous le souhaitez
course sur route et course nature de préférence
marche randonnée et marche nordique

Distances : Courses sur 6km, 12km ou 19km
Marches libres sur 5km, 8km ou 15km

Objectif : action solidaire à effectuer en courant et/ou marchant

Art2 Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 19 avril à 8h jusqu'au 20 juin 2021 à 12h.

Les **inscriptions** se feront sur la plateforme Protiming.fr. Elles pourront aussi se faire par courrier à l'adresse de l'association : 3 rue Edouard Traviès 44240 La Chapelle sur Erdre. Le règlement s'effectuera alors par chèque à l'ordre de « Enfants du Rwanda ».

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Un **dossard** à l'inscription et un **diplôme** après la course ou la marche seront tous deux téléchargeables.

Le **montant de l'inscription** est de 5€ quelle que soit la distance choisie. Il sera possible d'ajouter un don. Si le montant du don est supérieur ou égal à 10€, un reçu fiscal vous sera envoyé. Par exemple, après déduction fiscale de 66 %, la somme de 15€ (5€ + don de 10€) vous coûtera 5,10€.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Le bénéfice de cette manifestation financera en priorité le projet santé de TIC, et si possible participera à la scolarisation de 50 enfants. Notre association, en partenariat avec cette association rwandaise TIC (Tiberias Initiative for Children), soutient un groupe d'enfants en situation de handicap et des enfants de familles très pauvres de la région de KABUYE, dans la banlieue de KIGALI, la capitale. Le projet santé permet de financer la mutuelle de santé indispensable pour accéder aux soins, les opérations et soins non pris en charge par la mutuelle, les médicaments et les frais de déplacements de la kinésithérapeute.

Art3 Challenge des kms

Que le cumul de toutes les distances parcourues réussisse à permettre de relier la France au Rwanda, soit d'abord 6000km (à vol d'oiseau). Puis de 10 000km (distance par la route). Et si ces distances sont atteintes, nous pourrions poursuivre le challenge. Les kilomètres supplémentaires seront utilisés pour une visite des familles et des structures soutenues par notre association.

Art4 Certificat médical , Sécurité, Responsabilité

Aucun certificat médical n'est demandé. Néanmoins, en vous inscrivant, vous vous engagez à être en bonne forme physique pour pratiquer soit la marche, soit la course.

Aucun membre ni aucune organisation ne sera présente durant toute cette manifestation. Le coureur ou le marcheur sera en totale autonomie et engagera sa propre responsabilité en cas d'accident, avec renonciation à tous les recours contre l'association. Il lui incombe donc de s'assurer personnellement. Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents qui tiendront compte de ses capacités physiques.

Les marcheurs et coureurs doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'association dégage toute responsabilité en cas de non respect de cette obligation. Afin de garantir votre sécurité, il est conseillé de se rendre visible en toutes circonstances.

Art5 Respect des mesures sanitaires

Chaque coureur et marcheur s'engage à respecter les mesures sanitaires en conformité avec les directives gouvernementales à la date de sa course ou sa marche. Pour rappel, au 14 avril 2021 :

- ** Garder ses distances en marchant ou courant
- ** Ne pas se regrouper à plus de 6 personnes
- ** Avoir un masque à disposition en cas de croisement de personnes.

Art6 Cnil, Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse.

Tout coureur et marcheur ayant un dossard attribué autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations.

L'inscription à l'une des courses ou marches
vaut accord de ce règlement

Renseignements :

blog : <http://enfantsdurwanda.eclublog.com/>

contact : enfantsdurwanda@gmail.com ou 07 81 29 93 76

adresse postale : 3 rue Edouard Travier 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

https://www.facebook.com/events/1623284544528996/?active_tab=discussion